



ASSOCIAZIONE SPORTIVA DILETTANTISTICA

Unione Ciclistica Sovizzo



www.ucsovizzo.it

REGLEMENT DE COURSE NATIONAL EN LIGNE

Article 1 - Organisation

La Société **A.S.D. UNIONE CICLISTICA SOVIZZO** Cod. Société **03 A 0275** Rue **IV Novembre** –
n° **12** - Code Postal: **36050** Ville: **SOVIZZO (VI)** - Tel. e Fax **(+39) 0444551504** – e-mail: info@ucsovizzo.it
Organise le **"46^ PICCOLA SANREMO"** à **25 mars 2012**

Course en ligne inscrite au calendrier national FCI – classe « **élite – under 23** » - qui aura lieu le **1.12.**

Article 2 - Règles de participation

- La course se fait sur invitation, l'inscription doit être faite par le "Fonds du Système d'information FCI" et "Bulletin d'Engagements" qui doit parvenir 20 jours avant la date de l'épreuve, elle est réservée aux équipes composées à **4** minimum et **8** maximum coureurs (suivant les règlements R.T.A.A. FCI) ;
- Pour les frais de participation (remboursement nourriture, hôtel), ne sont valables que ceux mentionnés sur le bulletin d'inscription ;
- le Directeur Sportif est le responsable des athlètes et des composants de l'équipe, communiqués officiellement à l'organisation, au moment du j'accrédite.

Article 3 - Documentation pour approbation

La compétition se dispute sur un parcours indiqué dans les documents suivants :

- Tableaux de marche
- Plans
- Profil de l'épreuve
- Plan , description et profil des 3 derniers km
- Déclaration directeur d'organisation et vice-directeur d'organisation
- Liste des hopitaux situés à proximité du parcours
- Description zone déviation voitures
- Plan zone de depart et d'arrivée avec indication siegé du Jury, controle Antidoping, secrétaire, salle de presse.

Article 4 - Permanence

Ouverture de la permanence (secrétariat): heures **08.30** de **12.00**

Contrôle des licences : les opérations de contrôle se dérouleront le **09.00** de **10.45** heures à «**Ecoles secondaires "A. Moro" Rue V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (VI)** ».

Article 5 – Réunion Technique

La réunion technique avec le Directeur d'organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du S.T.F. aura lieu de **11.15** h à (lieu) **auditorium Ecoles secondaires Rue V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (VI)**.

Article 6 – Contrôle de départ

Les coureurs effectueront la signature de la feuille de départ le **11.45** de **13.00** h à (lieu) **Ecoles secondaires "A. Moro" Rue V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (VI)** . Le départ (kilomètre **"0"**) est fixé à **13.30** h à (lieu) **Montecchio Maggiore (Villa Cordellina Lombardi) - VI**.

Article 7 – Radio Course

Il sera assuré un service renseignements en course - "Radio Tour", fréquence: **26.955 Mhz** - Canal: **34** - à partir de la voiture du Président du Collège des Commissaires, pour laquelle tous les véhicules à la suite devront être obligatoirement équipé avec un appareil récepteur, dûment homologué, que je leur permette de recevoir les renseignements et les dispositions qu'elles seront éclairées.

Le service est préparé en langue italienne et française (ou anglaise).



A.S.D. Unione Ciclistica Sovizzo (FCI)

Via IV Novembre, 12 - C.P. 21 - 36050 SOVIZZO (VI) - tel. e fax 0444 551504

email info@ucsovizzo.it - website www.ucsovizzo.it

C.F. 95004870242 – P.IVA 02117470241





ASSOCIAZIONE SPORTIVA DILETTANTISTICA

Unione Ciclistica Sovizzo



www.ucsovizzo.it

REGLEMENT DE COURSE NATIONAL EN LIGNE

Article 8 – Dépannage

Le service d'assistance mécanique aux concurrents sera effectué par **3** voitures neutre, prévues par l'organisation « **TEAM CAMBIO RUOTE FSA** » (muni aussi de 3 bicyclettes). Le changement de roues ou de vélos il peut être effectué aussi par la voiture officielle de la société à la suite et entre concurrents de la même équipe. N'est pas autorisé le service d'assistance mécanique sur moto.

Article 9 – Ravitaillement

Il est permis a partir du 50^{ème} kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée, à partir des véhicules techniques d'équipes et à poste fixe suivant les lieux fixés et signalés par l'organisation .

Article 10 – Délai d'élimination

E 'fixé à 5% du kilométrage et au maximum de la route dans les autorisations délivrées par des organismes agréés. La gestion des accidents vasculaires cérébraux que les résultats indiquant la présence de conditions qui constituent une menace, en particulier, la sécurité des coureurs et la régularité de la course, les coureurs peuvent choisir d'arrêter à tout moment.

Article 11 – Prix

Les prix seront donnés à la fin de la compétition suivant la réglementation nationale et selon les lois de l'Etat Italien pour les premier **10** classifié (comme de "Tableau" joint). Les éventuel primes hors classement et prix pour classement particulier (GPM, points, ...) ils seront portés à la connaissance des athlètes avec un communiqué premier du départ de la manifestation.

Article 12 – Contrôle médical

Le contrôle médical sera effectué suivant les règlements de UCI à (lieu) **Ecoles secondaires "A. Moro" Rue V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (VI)**.

Article 13 – Secours

Ils seront effectués par deux ambulance et un médecin de course, dr. Stefano Marcante. Les Hopitaux dans les parcours sont : **HOPITAUX « S. Bortolo » de VICENZA (ULSS N° 6), rue F. Rodolfi, tel. (+39) 0444 753111 – 0444 753723.**

Article 14 – Dispositions Générales

Ils peuvent suivre les gens la race signalés au moment du retrait par le propriétaire de la marque du véhicule respectif. Les conducteurs de voitures et motos crédit conformer au Code de la route et sous réserve des dispositions de la Direction de Course et ses collaborateurs. Ils peuvent suivre les gens course qui ne sont pas reconnus par les fonctions.

Article 15 – Règles de procédure

L'organisation ne peut pas être attribué la responsabilité des dommages de toute nature résultant d'incidents survenus avant, pendant et après la course et les spectateurs les gens en général, même si rien à voir avec l'événement lui-même, en conséquence des actions mises en œuvre par les organisateurs de la même . Les athlètes participant à l'événement sous sa propre responsabilité en signant la feuille, et accepter tous les points de départ du présent règlement.

Pour les questions non couvertes par le Collège des commissaires appliqueront les règles de l'UCI et FCI et les lois italiennes applicables.

Timbre et Signature de la Société

Le Directeur d'Organisation

Le Vice Directeur d'Organisation

Associazione Sportiva Dilettantistica
Unione Ciclistica Sovizzo (F.C.I.)
Via IV Novembre, 12 - C.P. 21
-I- 36050 SOVIZZO (VI) - Tel. e Fax 0444.551504
e-mail: info@ucsovizzo.it - www.ucsovizzo.it
P. IVA 02117470241 – Cod. Fisc. 95004870242

F.to Claudio Rigo

F.to Mauro Rigo



A.S.D. Unione Ciclistica Sovizzo (FCI)

Via IV Novembre, 12 - C.P. 21 - 36050 SOVIZZO (VI) - tel. e fax 0444 551504
email info@ucsovizzo.it - website www.ucsovizzo.it
C.F. 95004870242 – P.IVA 02117470241

